

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 3 juin 2024 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN – D. ROTH - M.A. SOLETTI (Adjoints) – C. PAUGET – R. MERLEAU – M. BIRNER – L. TAQUET – J. PETRY – P. STEINMANN – C. ROBERT – D. DEVISCOURT
ABSENTS EXCUSES : P. HEIDELBERGER (procuration à J. DUBOUT) – N. BLOUQUY (procuration à M.A. SOLETTI) - F. PERRET (procuration à J. PETRY) – R. PERRET (procuration à C. PAUGET) – J.L. FERVEL (procuration à M. BIRNER) - D. PORTEILLA FOURNIER (procuration à E. MARTIN)
ABSENTE : E. HEDRICH

1 - Nomination du secrétaire de séance

Marie-Anne SOLETTI est nommée secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3 – Révision du loyer pour le magasin de la Forge

Le gérant a informé la commune de ses problèmes de trésorerie. Il demande une révision du loyer pendant 18 mois. Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour faire un loyer à moitié prix pendant 18 mois ou sur une période d'un an.

Le conseil est d'accord pour une réduction pendant 12 mois, à partir de juin 2024.

Délibération : vote pour à l'unanimité .

4 – Demande de subvention au département pour la réfection de chemin, l'installation d'un pumtrack et la sécurisation de l'entrée de la piste cyclable route de Collex Bossy

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour faire une demande de subvention au département pour 3 projets sur la commune. Le conseil devra se prononcer sur les projets les uns après les autres et cela fera l'objet de 3 délibérations.

Projet 1 : Réfection du chemin Sous Villars-Dame

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite procéder à la réfection du chemin sous Villars Dame. Le montant est de 127 860,00 € TTC. Cela comprend l'installation de chantier et le transfert de matériel, la scarification de la forme, confection des pentes et compactage du fond de forme, la fourniture, le transport et mise en œuvre d'un stabilisé et le curage de fossé ainsi que l'évacuation de l'excédent en décharge.

Projet 2 : installation d'un pumtrack

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite installer pour les jeunes un pumtrack à l'entrée des services techniques, à proximité des jardins partagés. Le montant du projet est d'environ 27 000,00 € TTC.

Projet 3 : Sécurisation de l'entrée de la piste cyclable

Monsieur le Maire explique que la route est dangereuse pour les cyclistes pour rejoindre la piste cyclable en provenance de la Suisse. Il s'agit de créer un refuge avec un tourner à gauche pour limiter les accidents. Le montant n'est pas encore défini. Les travaux d'aménagement seront pour 2 ans. Le prestataire va être relancé pour avoir le montant.

*Délibération : **Projet 1 : vote pour à l'unanimité.***

Projet 2 : vote pour à l'unanimité.

Projet 3 : vote pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente un projet pour refaire le terrain de basket. Ce projet n'est pas pour 2024 car non prévu au budget. Les pratiquants vont être contactés pour avoir leur avis.

5 – Paiement d'un prestataire par GUSO

Le centre de loisirs a engagé Monsieur BERANGER pour un spectacle pendant les vacances de printemps pour les enfants. Le spectacle a eu lieu le 16 avril. Cependant, la commune ne peut procéder à son paiement direct avec une facture du fait que le paiement doit se faire pour l'intermédiaire du guichet unique GUSO. La réglementation ayant changé cette année, le conseil doit délibérer pour donner son accord pour procéder au règlement via le guichet unique GUSO.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

6 – Prise en charge de la caution pour le distributeur automatique de billets au magasin de la Forge

La commune ne possède pas sur son territoire de distributeur automatique de billets. Monsieur TOCHON-DANGUY souhaite en installer un au niveau du magasin de la Forge. Cela peut lui permettre plus de visibilité et faire venir plus de population.

Cependant, cela a un coût et il ne peut pas prendre en charge la caution de l'argent déposé. Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour la prise en charge de la caution, soit environ 20 000,00 €.

Le conseil trouve que cela est une bonne idée. En cas de vol, le contrat doit être étudié. Il s'agit d'abord d'un accord de principe. La faisabilité sera étudiée ensuite.

Délibération : vote pour 8 et 6 abstentions (MB – JP – CP + procurations).

7 – Prise en charge du bus pour l'école pour la finale du concours départemental Rallye Math

La directrice de l'école primaire a annoncé que les deux classes de CM1-CM2 de Versonnex ont participé au Rallye Math départemental organisé par l'Éducation Nationale cette année. Ils ont la chance d'être sélectionnés à la finale départementale qui se tiendra à Bourg en Bresse le **jeudi 6 juin 2024**.

Seules trois classes du département sont sélectionnées pour participer à cette finale et nous avons la chance d'avoir nos deux classes sélectionnées. Cette finale serait la récompense de leur travail effectif de l'année. Les deux classes doivent donc se rendre ce jour-là à Bourg en Bresse pour disputer la finale.

C'est une grande surprise pour eux. Ils ne s'attendaient pas à être sélectionnés. Le Sou des écoles ne peut pas financer ce déplacement. Cet événement permettra à l'école de Versonnex de rayonner au niveau départemental.

L'école voudrait savoir si la mairie de Versonnex accepterait de financer le bus qui les transporterait jusqu'à Bourg en Bresse pour la journée. Une demande de devis pour connaître le coût de ce déplacement a été faite. Celui-ci s'élève à 875 euros.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

8 – Modification du tableau des emplois et création d'un deuxième poste à l'urbanisme

Suite à diverses modifications au niveau du personnel communal, le maire propose au conseil de mettre à jour le tableau des emplois communaux suivants :

EMPLOIS	Postes créés pourvus	TC TP TNC	GRADES	CADRES D'EMPLOIS
PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Directrice Générale des Services	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Etat civil – élections - Accueil – CCAS – logement – assurances – bibliothèque	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Scolaire – comptabilité	1	TC	Adjoint Administratif classe	Adjoint administratif
Service finances	1	TC	Adjoint Administratif	Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Urbanisme et suivi travaux	1	TC	Adjoint Administratif	
Accueil – communication – manifestations – journal communal	1	TC		
SERVICE TECHNIQUE				
Responsable des services techniques	1	TC	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	2	TC	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien écoles - bâtiments communaux - cantine	4	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux – ATT 1 ^{ère} classe
Entretien école maternelle et ASEM	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien école maternelle et ASEM	1	TP	Adjoint Technique	
SERVICE ANIMATION				
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	2	TC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation Territoriaux
	1	TP		
SERVICE SOCIAL				
Responsable ATSEM et personnel entretien	1	TC	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	ATSEM Principale de 1 ^{ère} classe
FILIERE POLICE MUNICIPALE – GARDE CHAMPETRE				
Garde-Champêtre	1	TC	Garde-Champêtre Chef	Gardes-Champêtres
PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Responsable finances	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Scolaire – comptabilité	0	TC	Adjoint Administratif	Adjoint administratif - Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Administratif	1	TP	Apprenti adjoint administratif	Apprenti
Secrétaire médicale	1	TP	Adjoint administratif	Adjoint administratif
SERVICE SOCIAL				
Agent polyvalent entretien et Atsem	2	TNC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques
	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques
SERVICE TECHNIQUE				
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien bâtiments communaux + cantine	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien bâtiments communaux + cantine	1	TNC		
SERVICE POLICE RURALE				
ASVP	1	TC	Adjoint technique	Adjoints techniques territoriaux
SERVICE ANIMATION				
Directeur accueil de loisirs et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Directeur adjoint de loisir et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Animateur accueil de loisirs et périscolaire	0	TNC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	4	TC		

EMPLOIS CONTRACTUELS ET OCCASIONNELS				
Adjoins d'animation	1	TC	Adjoint d'animation	Adjoint Animat Territorial
EMPLOIS CREEES NON POURVUS				
Adjoint Administratif	1	TP	Emplois conservés mais non pourvus pour besoins occasionnels ou renforcement ponctuel des équipes.	
Adjoint Technique	3	TC		
Adjoint Technique (remplacements et occasionnels)	1	TC		
Rédacteur Territorial	2	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Rédacteur
Attaché Territorial	1	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Attaché
Garde champêtre	1	TC	Garde champêtre	Garde champêtre
ASVP	0	TC	Adjoint technique	Adjoint technique
Adjoint d'animation	3	TC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
ATSEM	0	TC	Atsem	Atsem
Employée de bibliothèque	1	TNC	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine
Agent en charge de l'urbanisme	1	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif
Agent remplaçant service entretien	1	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique

Le conseil doit se prononcer sur la création de poste et la modification du tableau des emplois.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

9 – Création d'un poste de remplacement en cas de maladie, formation, congés dans le service entretien

Le service entretien pour la bonne marche du service a besoin d'une personne ressource pour remplacer des agents en cas de maladie, de formation, de congés ou de tout autre événement qui pourrait survenir. Le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser le maire à créer le poste et à procéder au recrutement, sans oublier d'inscrire au budget les crédits nécessaires au recrutement.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

Le maire annonce qu'une candidature a été retenue pour le poste de DGS. La personne est efficace en ressources humaines. Elle vient d'une autre collectivité en tant que contractuelle. Elle commencerait le 1^{er} août 2024.

10 – Convention pour la formation pour les produits d'entretien

Dominique PORTEILLA-FOURNIER a proposé par l'intermédiaire de la société Osmose, santé environnementale une formation pour les agents d'entretien de 2 heures. Il s'agit d'une sensibilisation des professionnels du service entretien de la mairie aux produits et protocoles d'entretien.

Le coût est de 509.40 € TTC. Tous les documents sont en annexes de cette note. Le conseil doit se prononcer pour autoriser le maire à signer le devis et tout type de document se reportant à ce dossier et inscrire le montant de la formation sur le budget.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

11 – Remboursement exceptionnel des frais du service animation suite à un problème de carte bancaire

Suite à une information de la part de la Trésorerie Publique, la carte bancaire utilisée par le centre de loisirs n'est plus valable. Une nouvelle carte a été commandée. Cependant, elle n'est pas encore arrivée et le centre de loisirs a prévu des sorties. Pour pouvoir prendre le bus, la directrice doit régler par carte bancaire les billets de transport. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le centre de loisirs par l'intermédiaire d'un animateur ou de la directrice d'avancer les frais et de se faire rembourser par l'entremise d'une note de frais les dépenses engendrées par la sortie.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

12 – Achat d'un camionnette de pompier en direct suite à la déclaration du marché infructueux

Suite à la déclaration pour le lot 1 d'infructueux, il a été décidé de passer en direct pour l'achat d'un véhicule pour les pompiers. Le choix a été porté sur un Jumpy pour un montant de 24 508,00 € TTC. Le conseil doit donner son accord pour que le maire puisse signer le bon de commande pour l'achat du véhicule.

De plus, le lot 2, aménagement du véhicule pompier, a reçu une offre. Le conseil doit donner son accord pour attribuer le lot au candidat Lanéry by Gruau pour un montant de 15 859,20 € TTC.

Deux délibérations seront prises lors de ce conseil.

Délibération : Achat du véhicule : vote pour à l'unanimité ; lot 2 (aménagement) : vote pour à l'unanimité.

13 - Vente de bois d'œuvre et de chauffage CERN / ONF

A la demande du CERN, l'ONF a procédé à la coupe de bois sur le chemin de la Renarde. L'ONF a demandé à la commune sa préférence concernant la vente des bois. L'ONF va orienter des acheteurs vers la commune.

Pour la vente de bois d'œuvre, un acheteur s'est identifié avec une offre à 50 € le mètre cube (10.29 m3). Pour le bois de chauffage, un acheteur pour 25 € le stère (63 stères). Les prix sont HT et la TVA à 10 %.

Le conseil doit se prononcer sur la vente de bois d'œuvre et de chauffage.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

14 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 28 février 2022

15 – Informations communautaires

Commission aménagement : organisation pour le PLUiH sur la méthode de travail.

Commission ordures ménagères : un tableau récapitulatif concernant l'enlèvement des ordures ménagères en pied de colonne a été présenté. En cas de contravention, les gendarmes ne veulent plus de PV électronique. Les contrevenants doivent être pris en flagrant délit.

Il y a eu une étude pour changer la taxe incitative. Cette dernière indique que cela ne vaut pas le coût donc cela est abandonné.

COPIL GEMAPI (gestion inondation) : La commune pourrait être concernée avec l'Oudard. Gestion des eaux en période de crue. Des aménagements sont à faire pour sécuriser avec l'expansion des nappes.

16 - Commissions communales

CCAS : le voyage aura lieu samedi dans le Jura avec visite de 2 musées (musée du Jouet et musée de la Vache qui rit).

Commission scolaire : lundi 11 juin.

17 – Informations diverses

Tirage au sort des Jurés d'Assises : les 6 candidats ont été tirés au sort.

Fissures bâtiments : la commune doit être déclarée en catastrophe naturelle pour que les propriétaires soient pris en charge. Plusieurs familles ont contacté la commune pour l'informer de leur problème. Monsieur le Maire a fait la déclaration. Le dossier sera étudié en commission ministérielle.

Lettre d'Olga Givernet pour les indemnités de résidence.

Au prochain conseil, il faudra délibérer pour le transfert de la police de publicité auprès de l'agglo. L'agglo a pris en charge l'entretien des fossés. Une proposition de convention est faite pour que la commune le fasse et qu'elle soit rétribuée par l'agglo.

Elections européennes le 9 juin : le tableau a été envoyé au conseil.

Concours Auvergne Rhône Alpes pour Miss Pin-Up : des invitations ont été données pour les élus. La date est le 6 juillet 2024.

Lundi 10 juin à 18 heures 30 : Miage environnement va intervenir sur la commune pour le potentiel photovoltaïque.

Séance levée à 22 heures 30

Fait à Versonnex, le 4 juin 2024

Le maire,
Jacques DUBOUT



**Le prochain conseil municipal aura lieu le
8 juillet 2024.**